



Conseil Économique  
et Social

Distr.  
GÉNÉRALE

E/C.12/Q/MEX/1  
30 décembre 1998

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

---

COMITÉ DES DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX  
ET CULTURELS  
Groupe de travail de présession  
7-11 décembre 1998

APPLICATION DU PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS  
ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Liste de points à traiter à l'occasion de l'examen du troisième rapport  
périodique du Mexique concernant les droits visés aux articles 1 à 15  
du Pacte international relatif aux droits économiques,  
sociaux et culturels (E/1994/104/Add.18)

Sujet de préoccupation prioritaire : La question du Chiapas

1. Veuillez fournir des renseignements sur l'évolution des tentatives visant à renouer le dialogue entre le Gouvernement mexicain et les dirigeants de l'Armée zapatiste de libération nationale (EZLN). Quels sont les effets de la suspension du dialogue sur l'application des droits économiques, sociaux et culturels dans cette région du pays ?

2. Veuillez fournir des renseignements permettant d'évaluer les facteurs ethnico-culturels, sociaux et économiques du conflit.

3. Selon diverses sources, la cause principale du conflit du Chiapas serait que les groupes ethniques de cette région ont été exclus des projets de développement et de leurs retombées ou empêchés d'y participer. Dans quelle mesure cette version correspond-elle à la réalité ?

4. Le Comité souhaiterait recevoir des renseignements et des données statistiques qui lui permettent de mesurer non seulement l'ampleur réelle du problème mais aussi les initiatives prises par le Gouvernement pour améliorer la situation des droits économiques, sociaux et culturels dans cette région du pays.

5. Quelles sont les principales difficultés à surmonter par le Gouvernement fédéral pour régler ce conflit interne ? Entre-temps, un organe gouvernemental a-t-il été chargé de surveiller l'exercice des droits de l'homme, en général, et des droits économiques, sociaux et culturels, en particulier ?

6. Quels sont les obstacles qui entravent la réalisation de projets de développement social, économique et culturel dans la zone du conflit en attendant la reprise du dialogue et une solution d'ensemble ?

7. Selon certaines sources, le conflit du Chiapas aurait, à ce jour, fait de nombreux morts et engendré le déplacement de 20 000 familles. Veuillez fournir des chiffres à jour sur le nombre de camps, de familles déplacées, de pertes en vies humaines, de cas de maladies, etc. depuis le début du conflit.

8. Combien y a-t-il d'autochtones guatémaltèques réfugiés au Chiapas ? Quel est leur statut juridique ?

#### I. GÉNÉRALITÉS

9. Veuillez indiquer si le Pacte peut être invoqué devant les tribunaux mexicains et s'il existe une quelconque jurisprudence, au niveau fédéral ou au niveau des États.

10. Veuillez indiquer si le Gouvernement mexicain a pris des dispositions pour donner suite aux observations finales du Comité concernant le deuxième rapport périodique du Mexique (E/C.12/1993/16).

11. Veuillez expliquer la position du Gouvernement à l'égard de l'approbation d'un protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

12. Dans quelle mesure des organisations non gouvernementales ont-elles participé à l'élaboration du rapport ?

#### II. QUESTIONS SE RAPPORTANT AUX DISPOSITIONS GÉNÉRALES DU PACTE (art. 1 à 5)

##### Article 2 - Non-discrimination

13. Quelles sont les mesures prises par l'État partie pour garantir une répartition équitable des richesses du pays et faire en sorte que les disparités d'application et de jouissance des droits figurant dans le Pacte entre les différentes régions du Mexique n'aient pas pour conséquence des inégalités entre hommes et femmes, entre populations autochtones, minorités et autres groupes de la population et entre les enfants des milieux ruraux ou appartenant à des minorités ou à des groupes autochtones et les autres ?

14. Quelles sont les mesures prises pour que les membres des groupes autochtones jouissent du droit à un traitement égal devant les tribunaux, notamment du droit de s'exprimer dans leur propre langue pendant les audiences ?

Article 3 - Egalité des sexes

15. Veuillez indiquer si la législation mexicaine (civile, pénale, familiale, commerciale et du travail) protège également les droits de l'homme et de la femme.

III. QUESTIONS SE RAPPORTANT AUX DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES DU PACTE  
(art. 6 à 15)

Article 6 - Le droit au travail

16. Quel est le salaire minimal en vigueur ? Suffit-il à assurer un niveau de vie adéquat ?

17. La Commission nationale des salaires minimaux (CNSM) fixe chaque année le niveau des salaires. Veuillez indiquer si ce système comporte un mécanisme d'indexation permettant de répercuter sur les salaires toute augmentation du coût de la vie et toute dépréciation de la monnaie ?

18. Dans le contexte de l'inégalité salariale entre les hommes et les femmes, quelles mesures ont été prises par le Gouvernement pour éliminer cette forme de discrimination à l'encontre des travailleuses ?

Article 7 - Le droit de jouir de conditions de travail justes et favorables

19. Veuillez renseigner le Comité sur les réglementations fédérales relatives à la sécurité, à l'hygiène et aux conditions de travail qui sont entrées en vigueur en janvier 1997.

20. Quel est l'âge minimal d'admission à l'emploi ? Pourquoi l'État partie n'a-t-il ratifié aucune des conventions de l'OIT en la matière ? Quelle est la législation de l'État partie en ce qui concerne le travail des enfants ? Existe-t-il en matière d'âge minimal d'admission à l'emploi une différence pour des considérations de sexe ?

21. Veuillez indiquer toute mesure prise par le Gouvernement pour garantir les droits des travailleurs du secteur non structuré.

22. Quelles mesures le Gouvernement fédéral a-t-il prises pour garantir aux personnes handicapées des conditions de travail adaptées et non discriminatoires.

Article 8 - Les droits syndicaux

23. Existe-t-il un mouvement ou une confédération regroupant, à l'échelle nationale, les travailleurs issus des populations autochtones qui s'occupe, en particulier, de la défense et de la protection de leurs droits syndicaux ?

24. En vertu de la législation en vigueur, tous les travailleurs ont le droit d'adhérer à un syndicat. Pourtant, une fois qu'ils en sont devenus membres, il ne peuvent s'en retirer "que s'ils en ont été expulsés" (par. 144 du rapport). Veuillez expliquer en quoi cette pratique est conforme au principe de la liberté d'association.

25. Les travailleurs relevant de la loi fédérale relative aux employés du secteur public (LFTSE) peuvent-ils exercer le droit de grève ?

Article 9 - Le droit à la sécurité sociale

26. Quelles sont les prestations sociales offertes aux chômeurs autres que celles prévues par la loi régissant le régime de sécurité sociale mexicain ?

27. Veuillez expliquer comment fonctionne le système de sécurité sociale fédéral et quelles répercussions sa privatisation a pu avoir sur les groupes les plus vulnérables de la société.

Article 10 - Protection de la famille, de la mère et de l'enfant

28. La législation mexicaine reconnaît-elle à l'union libre un statut égal à celui du mariage, notamment en ce qui concerne les droits de la femme et ceux des enfants issus d'une telle union ?

29. L'État partie pourrait-il indiquer si, le cas échéant, les recommandations de la Commission nationale des droits de l'homme en faveur d'une meilleure protection des droits de la femme et de l'enfant ont reçu une suite ?

30. À part les pratiques culturelles qui perpétuent l'inégalité des femmes, quels sont les principaux facteurs à l'origine de la violence domestique à l'encontre des femmes et des enfants ? Veuillez fournir des statistiques à cet égard.

31. Quelles sont les mesures prises par l'État partie pour apporter des solutions aux problèmes des enfants abandonnés, des enfants des rues, des enfants appartenant à des minorités ou à des populations autochtones, des enfants victimes de circonstances difficiles, des enfants illégalement employés et des enfants qui ne jouissent d'aucune des protections prévues par le Pacte et qui risquent de tomber dans la délinquance, la toxicomanie ou d'être les victimes de l'exploitation sexuelle ?

32. Quelles mesures ont été prises pour lutter contre la prostitution, la prostitution forcée et l'exploitation des femmes ?

Article 11 - Le droit à un niveau de vie suffisant

33. Il semblerait que la moitié de la population du Mexique vit dans la pauvreté et 20 % de la population rurale dans une extrême pauvreté, quelles sont les mesures prises par le Gouvernement pour remédier à cette situation ?

34. La réforme constitutionnelle du 6 janvier 1992 (art. 27) consacre la protection de toutes les terres appartenant à des groupes autochtones (par. 38 du Rapport). Selon quelles modalités et dans quelles conditions cette protection est-elle assurée dans la pratique ? De quelle façon a-t-elle été appliquée, notamment dans les États du Chiapas, de Guerrero et d'Oaxaca ?

35. Quelles mesures le Gouvernement fédéral a-t-il prises pour enrayer l'exode des Mexicains à la recherche de meilleures conditions de vie,

notamment vers le pays qui jouxte la frontière nord du Mexique ? De quelle assistance sociale bénéficient les personnes ou les familles qui sont refoulées à la frontière ?

36. Le mémorandum d'accords entre le Mexique et le Canada relatif à l'envoi de travailleurs agricoles mexicains dans ce pays est-il encore en vigueur (par. 70 du Rapport) ? Dans quelles conditions et selon quels critères de base est-il procédé à la sélection des travailleurs candidats à une émigration temporaire ? Est-il envisagé de négocier un instrument analogue avec les États-Unis d'Amérique ?

37. En 1995, le déficit national de logements était de 4,6 millions d'unités (par. 295 du Rapport). Le chiffre actuel est de 8 millions. Quelle politique le Gouvernement fédéral a-t-il adoptée pour remédier à cette situation ? Existe-t-il un plan national de construction de logements ? Quelles sont les mesures prises par l'État partie à l'égard du problème des sans-abri et des expulsions ?

#### Article 12 - Le droit à la santé

38. Que signifie exactement le passage du rapport dans lequel il est dit que la décentralisation des services du Ministère de la santé répondait aux besoins de fonder le système de soins de santé "plutôt en considération de ses fonctions proprement dites qu'en considération des groupes sociaux" (par. 11 du Rapport) ? Un tel système n'aurait-il pas pour effet une détérioration des soins pour les groupes sociaux les plus défavorisés, au nom de la décentralisation ?

39. L'enquête nationale sur la nutrition effectuée en 1998 a révélé que 41,9 % des enfants âgés de moins de 5 ans, soit au total 4 millions, présentaient des symptômes de malnutrition (par. 277 du Rapport). Quelles mesures ont été concrètement prises par le Gouvernement fédéral compte tenu de ces taux élevés de malnutrition, et quels ont été les résultats obtenus ?

40. Veuillez fournir des statistiques à jour sur les niveaux de consommation de boissons alcooliques et de drogues illicites.

41. Étant donné que le Rapport ne contient que très peu de renseignements sur la situation concernant le sida, veuillez les compléter (nombre de malades, projections épidémiologiques, soins médicaux, etc.) Quelles mesures ont été prises pour protéger les porteurs du virus de l'immunodéficience humaine et les personnes atteintes du syndrome d'immunodéficience humaine acquise (VIH/sida) contre la discrimination dans les domaines de la santé, de l'emploi, de l'éducation et du logement ?

42. Quelles mesures le Gouvernement mexicain a-t-il adoptées pour assurer une protection efficace du droit à la santé des personnes du troisième âge et des personnes âgées ?

43. Une proportion importante de la population mexicaine vivant dans la capitale fédérale, gravement touchée par la pollution urbaine, veuillez fournir des chiffres sur l'impact réel de la pollution sur la santé de cette population. Quelles mesures le Gouvernement central a-t-il prises pour

améliorer la situation compte tenu de ses graves répercussions sur la santé de la population ?

Articles 13 et 14 - Le droit à l'éducation

44. Quelles mesures le Gouvernement a-t-il prises pour aider les parents à respecter leurs obligations constitutionnelles et faire en sorte que leurs enfants de moins de 15 ans soient scolarisés, dans le système privé ou public ?

45. Veuillez indiquer le taux actuel d'analphabétisme et établir des comparaisons avec la situation antérieure. Dans sa section relative à l'éducation des adultes et à la formation professionnelle, le plan national de développement pour 1995-2000 vise à la réalisation de progrès importants d'ici à l'an 2000 (Rapport, par. 425). En quoi consiste cette stratégie ?

46. Veuillez préciser, État par État, le taux actuel d'absentéisme scolaire et les mesures prises par le Gouvernement pour combattre ce phénomène.

47. Combien existe-t-il de langues vernaculaires au Mexique ? Dans quels cas et dans quelles conditions un enseignement est-il dispensé dans chacune d'elles ?

Article 15 - Le droit de participer à la vie culturelle

48. Combien y a-t-il de groupes ethniques dans le pays et dans quelle mesure sont-ils véritablement intégrés à la société en ce qui concerne, en particulier, la jouissance des droits culturels ?

49. Existe-t-il au sein du Gouvernement central un organe spécialement chargé de promouvoir, au niveau national, l'intégration des différents groupes de population et de veiller à ce qu'ils profitent effectivement, des bienfaits de la culture "nationale", telle que cette expression est définie dans le Rapport (par. 500 et suiv. du Rapport) ?

50. Dans quelles proportions les mesures d'ajustement économique ont-elles affecté le budget alloué aux activités culturelles, notamment l'accès à la science et à la technologie ?

51. Existe-t-il des subventions ou autres prestations destinées à faciliter l'accès à la culture des groupes à faible revenu, des groupes défavorisés et des minorités, en général ?

IV. ASPECTS GÉNÉRAUX

Progrès réalisés eu égard à la situation décrite dans les rapports périodiques antérieurs de l'État partie

52. Veuillez indiquer les progrès enregistrés par l'État partie en ce qui concerne les difficultés qu'il rencontre pour mettre en oeuvre le Pacte et en ce qui concerne l'adoption des principales recommandations formulées par le Comité à l'occasion de l'examen des précédents rapports du Mexique.

-----